

# CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE - SESSION 2023

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY, Madame Bernadette BLONDEL

### Textes de références

Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale  
Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux  
Décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux

### INTRODUCTION

Ce concours est organisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et le Centre de gestion de la Seine et Marne.

Il est organisé tous les ans en Ile-de-France.

### LES MISSIONS D'UN AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

Les auxiliaires de puériculture territoriaux constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie B, qui comprend les grades suivants :

- Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale,
- Auxiliaire de puériculture territorial de classe supérieure.

Les auxiliaires de puériculture territoriaux sont des professionnels de santé. Ils collaborent aux soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R.4311-4 du Code de la santé publique.

Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, social ou médico-social, l'infirmier ou l'infirmière peut sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaire de puériculture ou d'accompagnant éducatifs et sociaux qu'il encadre et dans les limites respectives de la qualification reconnue à chacun du fait de sa formation.

L'infirmier ou l'infirmière peut également confier à l'aide-soignant ou à l'auxiliaire de puériculture la réalisation, le cas échéant, en dehors de sa présence de soins courants de la vie quotidienne, définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou une pathologie chronique stabilisée et qui pouvaient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant.

## LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

### Textes de référence :

Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Décret n°2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux.

**LE CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE** est ouvert aux candidats titulaires des diplômes suivants :

- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP),
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (DPAP),
- D'une autorisation d'exercer la profession d'auxiliaire de puériculture, délivrée par une autorité compétence.

La profession d'auxiliaire de puériculture est réglementée. Par conséquent, pour ce concours, aucune dérogation aux conditions de diplômes, pour les pères, mères de trois enfants et pour les sportifs, arbitres et juges de haut niveau, n'est possible.

Concernant les candidats titulaires de titres ou de diplômes européens ou non européens, sont acceptées, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, les inscriptions des candidats justifiant d'une autorisation délivrée par une autorité compétente, d'exercer en France la profession d'auxiliaire de puériculture conformément aux dispositions du code de la santé publique (article L4392-2).

## LES DONNÉES CHIFFRÉES DES DEUX DERNIÈRES SESSIONS DE CE CONCOURS (2022 ET 2023)

**Session 2022 organisée par le CIG de la Petite Couronne pour les centres de gestion franciliens** (Ancienne appellation : Concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe)

Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents à l'épreuve orale	Nb. de candidats absents à l'épreuve orale	Pourcentage de candidats absents à l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nb. de candidats admis	Pourcentage de réussite par rapport au nb. de candidats présents à l'épreuve orale
600	1 610	1 297	313	19,44%	14/20	589	45,41%

**Session 2023 organisée par le CIG de la Grande Couronne pour les centres de gestion franciliens**

Nb. de postes ouverts	Nb. de candidats autorisés à concourir	Nb. de candidats présents à l'épreuve orale	Nb. de candidats absents à l'épreuve orale	Pourcentage de candidats absents à l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nb. de candidats admis	Pourcentage de réussite par rapport au nb. de candidats présents à l'épreuve orale
600	1 442	1 144	298	20,67%	11,75/20	567	49,56%

On constate une légère baisse du nombre de candidats autorisés à concourir, soit moins 168 candidats (- 10,43 %), certainement du au fait que les candidats ne peuvent plus s'inscrire auprès de plusieurs centres de gestion organisant ce concours aux mêmes dates (Décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion).

## TAUX DE COUVERTURE DU NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

Nombre de postes ouverts		Nombre de candidats admis		Taux de couverture	
2022	2023	2022	2023	2022	2023
600	600	589	567	98,17%	94,50%

### Profil des candidats présent à l'épreuve orale

Pour la session 2023, 99,21% des candidats sont des femmes (1 135) et 0,79% des hommes (9).

#### Moyenne d'âge des candidats

1,14% des candidats présents à l'épreuve orale ont moins de 20 ans, 42,48% ont entre 20 et 29 ans, 31,03% entre 30 et 39 ans, 17,83% entre 40 à 49 ans et 7,52% ont 50 ans ou plus.

La candidate la plus jeune a 19 ans et la plus âgée a 63 ans.

L'âge moyen des candidats est de 34 ans.

#### Origine géographique

43,62% des candidats présents à l'épreuve orale sont domiciliés en région hors Ile-de-France, 26,40% sur le territoire du CIG de la Petite Couronne, 20,11% sur le territoire du CIG de la Grande Couronne, 9% sur celui du CDG de la Seine et Marne et 0,87% sont domiciliés à Paris.

Il convient de préciser que cette statistique est effectuée sur les adresses personnelles des candidats au moment de leur inscription au concours et donc du déclaratif.

#### Niveau de diplôme

Pour rappel, tous les candidats présents à l'épreuve orale, sont titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) – Niveau BAC ou équivalent,
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (DPAP) – Niveau 3 européen,
- D'une autorisation d'exercer la profession d'auxiliaire de puériculture.

Pour rappel, depuis septembre 2021, la formation au métier d'auxiliaire de puériculture est inscrite au niveau 4 du répertoire national des certifications professionnelles.

Pour cette session, 24,30% des candidats présents à l'épreuve orale déclarent avoir un niveau 3 (BEP, CAP). 60,31% déclarent avoir un niveau 4 (BAC), 11,54% d'entre eux déclarent avoir un niveau supérieur ou égal au niveau 5 (BTS, DEUG) et 0,26% ont un niveau BEPC. 0,44% n'ont pas de diplôme autre qu'un des 4 obligatoires.

### Préparation

15,30% des candidats présents à l'épreuve orale déclarent ne pas avoir suivi de préparation au concours auprès d'un organisme public ou privé. 27,88% des candidats présents à l'épreuve orale déclarent avoir suivi une préparation au concours auprès du CNFPT et 0,17% auprès du CNED. 47,38% d'entre eux déclarent avoir suivi une préparation personnelle et 9,27% n'ont pas renseigné la rubrique concernée.

## ÉPREUVE ORALE

### L'épreuve d'entretien – *Durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé*

Les 1 442 candidats autorisés à concourir ont été convoqués pour l'épreuve orale dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93) du lundi 06 au mercredi 29 mars 2023.

Chaque jour, 10 équipes de jurys composées de 3 membres (1 élu(e), 1 fonctionnaire territorial et 1 personnalité qualifiée) ont auditionné les candidats.

Les jurys disposaient d'une liste de thèmes non exhaustive sur l'expertise technique, les aptitudes, les connaissances des collectivités territoriales et de leurs établissements et de leur action en matière sociale, médico-sociale et socio-éducative.

#### 1) Exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels (5 mn au plus)

Exposé clair et cohérent ; plan annoncé et suivi
Formation et parcours clairement exprimés (Les compétences peuvent également être abordées)
Projet professionnel clairement exprimé

#### 2) Aptitude à exercer les missions, capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (15 minutes)

*Le jury pourra recourir à des questions et des mises en situation professionnelles*

Connaissance des missions
Connaissances et maîtrise des techniques
Connaissance de l'environnement professionnel et capacité à s'y intégrer

#### Tout au long de l'entretien : motivation

Le candidat montre un réel intérêt pour un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale
L'enfant est au cœur de ses préoccupations

Conformément au décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, toute note strictement inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Nombre de candidats autorisés à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'entretien	Note orale la plus haute/20	Note orale la plus basse/20	Moyenne générale des notes /20	Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	Nombre de notes éliminatoires (<5/20)
1 442	1 144	20	01,25	11,77	734	58

## LES NOTES ÉLIMINATOIRES

**1 144 candidats** étaient **présents** à l'épreuve orale, soit un taux de présence de **79,33%**

**58 candidats** ont obtenu une **note éliminatoire** inférieure à 05/20, soit **5,07%**

**3 candidats** ont obtenu la **meilleure note** du concours, soit **20/20**.

La **note la plus basse** a été de **01,25/20**.

## INCIDENT

Une candidate a signé la feuille d'émargement de l'accueil, est allée aux toilettes et n'est plus revenue. Le surveillant chargé de cette candidate l'a appelée à plusieurs reprises, sans succès. La candidate n'a pas passé son épreuve et a donc été déclarée absente.

## OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Cette épreuve est adaptée et permet de déceler les qualités et les compétences d'un futur auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, néanmoins, l'épreuve doit être réadaptée à un cadre d'emplois de catégorie B (questions de management par exemple).

### Niveau des candidats

Le niveau des candidats est globalement moyen

#### Points forts

Globalement, les candidats s'impliquent bien dans leur travail et sont de bonne volonté. Ils ont de bonnes connaissances de l'environnement professionnel et l'utilisateur est globalement bien pris en charge.

#### Points faibles

Les candidats n'ont pas assez préparé l'exposé, qui est souvent beaucoup trop court et se limitant à une liste de tâches. Difficulté pour les candidats à se projeter en dehors de leur quotidien professionnel et à se situer dans un cadre plus général. Les candidats doivent développer et mieux structurer leurs réponses sans attendre les relances du jury.

Le jury constate que certains candidats ont des difficultés à faire le lien entre la théorie et la pratique professionnelle.

Les examinateurs invitent les candidats à mieux se préparer pour cette épreuve, et à lire la note de cadrage.

L'environnement territorial est à revoir et il convient d'intégrer les exigences des missions d'un cadre de catégorie B.

## Quelques conseils

Afin d'éviter les désillusions d'un échec à ce concours, les candidats doivent prendre conscience d'un certain nombre de points :

- un concours nécessite une préparation sérieuse impliquant un investissement personnel du candidat. Il est indispensable de s'informer sur la nature des épreuves du concours, le programme, de prendre connaissance des notes de cadrage des différentes épreuves, de rechercher des organismes qui peuvent vous aider à préparer le concours,
- connaître l'environnement dans lequel on souhaite évoluer,
- s'intéresser à l'actualité relative aux collectivités territoriales mais également à la Fonction Publique en général,
- pour l'oral, se concentrer sur les objectifs attendus de cette épreuve afin d'apporter des réponses pertinentes, en lien avec l'intitulé réglementaire,
- il faut savoir adapter ses réponses au contexte du concours, développer des capacités de synthèse et de réponses structurées et précises,
- démontrer sa curiosité, son ouverture d'esprit, savoir défendre un point de vue.

## PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Pour la session 2023, 99,29% des lauréats sont des femmes et 0,71% des hommes.

### Moyenne d'âge des lauréats

0,35% des lauréats ont moins de 20 ans, 40,04% ont moins de 30 ans, 32,98% entre 30 et 39 ans, 18,87% entre 40 et 49 ans et 7,76% ont 50 ans et plus.

La plus jeune lauréate a 19 ans, la plus âgée 63 ans et l'âge moyen des lauréats est de 34 ans.

### Origine géographique des lauréats

52,20% des lauréats sont domiciliés en Ile-de-France et 47,80% sont domiciliés hors région parisienne. Il convient de préciser que cette statistique est effectuée sur l'adresse personnelle des candidats déclarée au moment de leur inscription au concours.

### Niveau de diplôme des lauréats

60,85% des lauréats déclarent avoir un niveau de diplôme de niveau Bac (niveau 4).

### Préparation des lauréats

Les candidats(es) déclarent pour 13,23% qu'ils(elles) n'ont pas suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés. 41,80% d'entre eux déclarent qu'ils se sont préparés(ées) seuls(es), 36,15% indiquent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT et / ou du CNED, et 8,82% n'ont pas renseigné la rubrique.

## Profils des meilleurs candidats

3 candidates ont obtenu la meilleure note, soit 20/20 : Ces 3 candidates ont respectivement 33, 44 et 48 ans. 2 d'entre elles déclarent avoir suivi une formation auprès du CNFPT et avoir un niveau Bac (niveau 4) pour l'une et niveau Licence (niveau 6) pour l'autre. La troisième candidate ne précise pas si elle a suivi une formation et déclare avoir un niveau Bac (niveau 4).

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour ce concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale, session 2023, et au vu des candidats ex-aequo, le jury n'a pu pourvoir que 576 postes sur les 600 ouverts au concours, soit un taux de couverture de 94,50 %.

Le jury de ce concours déplore que les candidats ne prennent pas assez connaissance de la note de cadrage de l'épreuve qui est une aide indispensable pour une bonne préparation. Les rapports de jury des sessions précédentes leur permettraient également de connaître le niveau d'exigence de ce concours.

Les candidats gagneraient également à mieux préparer leur exposé et ne pas se contenter de lister leurs tâches quotidiennes. Certains d'entre eux ont des difficultés à prendre de la hauteur et à sortir de leur quotidien professionnel et à se projeter dans un cadre plus général.

Ils gagneraient également à mettre à jour et à approfondir leurs connaissances sur l'environnement territorial. Il est manifeste que la majorité des candidats n'ont pas encore intégré qu'ils occuperont des fonctions de cadre de catégorie B avec de l'encadrement et de la gestion de service.

Comme l'ensemble des membres du jury de cette session 2023, j'invite les futurs candidats à ne pas négliger leur préparation s'ils veulent obtenir ce concours. Les bons résultats obtenus par les candidats qui ont suivi une préparation auprès du CNFPT démontrent qu'une implication de ces derniers est souvent couronnée de succès.

Enfin, je tiens à souligner la qualité, le professionnalisme et la pertinence des membres du jury de cette session 2023. Je les remercie pour leur disponibilité et leur souci permanent de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs de la filière médicosociale.

Je remercie également l'ensemble du personnel du département des concours du CIG de la Grande Couronne, dont la compétence et l'implication ont permis le déroulement sans faille de ce concours.

Fait à Versailles, le 5 août 2024

La Présidente du jury



Bernadette BLONDEL

Conseillère municipale à Saint-Rémy-lès-Chevreuse